



Conseil de sécurité

Distr. générale
20 mars 2013
Français
Original : anglais

Lettre datée du 20 mars 2013, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

En application de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité, j'ai l'honneur de transmettre la lettre ci-jointe, datée du 12 mars 2013, par laquelle le Secrétaire général délégué de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, M. Alexander Vershbow, m'a transmis le rapport sur la présence internationale de sécurité au Kosovo pour la période du 1^{er} octobre 2012 au 31 décembre 2012 (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir porter le texte de la présente lettre et de son annexe à l'attention des membres du Conseil.

(Signé) **BAN** Ki-Moon



Annexe

En application du paragraphe 20 de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le rapport sur les opérations de la Force de paix au Kosovo pour la période allant du 1^{er} octobre au 31 décembre 2012 (voir pièce jointe).

Je vous serais obligé de bien vouloir porter ce rapport à la connaissance des membres du Conseil de sécurité.

(*Signé*) Alexander **Vershbow**

Pièce jointe

Rapport sur les opérations de la Force de paix au Kosovo, adressé à l'Organisation des Nations Unies

Introduction

1. Le présent rapport sur les opérations de la Force de paix au Kosovo (KFOR) fait suite à la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité et couvre la période du 1^{er} octobre au 31 décembre 2012.
2. Au 31 décembre 2012, le nombre total des soldats de la KFOR présents sur le théâtre des opérations était de 5 190.

Conditions de sécurité et opérations

3. À la fin de la période considérée, la situation sur le plan de la sécurité était toujours globalement calme sur le théâtre des opérations, mais tendue dans le nord du Kosovo. Durant la période considérée, la KFOR a contribué à maintenir un climat sûr et à assurer la liberté de circulation au Kosovo. Elle a continué d'utiliser sa connaissance du terrain pour déployer rapidement des forces de manœuvre et des unités de réserve afin de prévenir la violence et de gérer les crises. Les convois logistiques de la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX) qui se dirigeaient vers les postes frontière 1 et 31 ont généralement pu circuler sans entrave, même si quelques convois ont été bloqués dans le nord du Kosovo. La liberté de circulation s'étant améliorée, l'EULEX a pu accroître le nombre de convois quotidiens se rendant dans ces deux endroits¹.
4. La situation à la frontière administrative n'a pas changé et demeure calme. Durant la période considérée, le gros du trafic est passé par les postes frontière 1 et 31. Un petit nombre de véhicules ont toutefois continué d'utiliser des points d'entrée clandestins.
5. Le 4 décembre 2012, l'Union européenne a facilité un dialogue entre Belgrade et Pristina, à l'issue duquel les parties sont convenues d'autoriser la mise en œuvre du dispositif de gestion intégrée des frontières, qui avait été approuvé précédemment, et de désigner six postes frontière temporaires communs, dont quatre ont été mis en service au cours de la période considérée².
6. Durant la période considérée, les Serbes du Kosovo ont organisé une série de manifestations pacifiques pour protester contre l'application de l'accord douanier accompagnant l'accord sur la gestion intégrée des frontières. L'accès aux postes frontière communs dans le nord du Kosovo a été temporairement bloqué à plusieurs reprises. Les 24 et 29 novembre 2012, le poste frontière 31 a été fermé pendant plusieurs heures, l'EULEX y ayant découvert des grenades à main; il a été rouvert après neutralisation des engins. Aucun dégât n'a été signalé.

¹ Depuis septembre 2012, l'EULEX a acheminé avec succès plus de 400 convois dans le nord du Kosovo.

² Les postes frontière 1 et 3 ont été ouverts le 10 décembre 2012 et les postes frontière 31 et 5 ont été ouverts le 31 décembre 2012.

7. Le 31 décembre 2012, le bataillon germano-autrichien de la Force de réserve opérationnelle de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord a été retiré du théâtre des opérations.

Résumé

8. Durant la période considérée, la KFOR, en coordination avec l'EULEX et la Police du Kosovo, a continué de contribuer à maintenir un climat sûr et à assurer la liberté de circulation au Kosovo. Si aucun incident grave n'a été signalé, la situation est néanmoins demeurée tendue dans le nord du Kosovo, en raison de la mise en œuvre du dispositif de gestion intégrée des frontières, décidée par Belgrade et Pristina dans le cadre du dialogue facilité par l'Union européenne. La KFOR continue de surveiller étroitement les conditions de sécurité sur le terrain.
